

vie, en Équateur et en Argentine.

M. MacEachen a précisé que le Canada remettrait deux subventions de \$50 000 à l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), à l'intention respectivement des victimes d'inondations au Pérou et en Bolivie. Le Conseil oecuménique des Églises (COE) se verra allouer \$50 000 pour son programme d'aide en Équateur, tandis que la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge recevra \$20 000 pour les sinistrés d'Argentine.

Ces fonds seront versés par l'intermédiaire du Programme d'assistance humanitaire internationale de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

La prothèse Cloutier: un parfait genou de métal

Les personnes qui, à la suite d'une arthrite évoluée du genou, ont subi une opération et portent une prothèse totale se plaignent souvent d'être gênées ou de ne pas pouvoir se servir de leur jambe, principalement dans les escaliers.

À leur intention, un docteur de l'hôpital Saint-Luc, à Montréal, a mis au point une technique originale de chirurgie à l'aide d'instruments créés à cet effet. Il a conçu, de plus, un appareil non contraignant qui remplace l'articulation: la prothèse Cloutier à glissement autostable. Fait d'un alliage de chrome-cobalt, ce système restitue au genou ses mouvements normaux de roulement, de glissement et de rotation.

Depuis cinq ans, dans le monde entier, plus de 300 personnes ont adopté cette prothèse. Son créateur poursuit une analyse permanente de données.

Le résultat est excellent ou bon dans 89,6 p. cent des cas de genoux munis de la prothèse: 97,2 p. cent des genoux sont indolores, 95 p. cent sont stables et présentent une attitude convenable de la jambe opérée. La moyenne d'amplitude de flexion est élevée: 82 p. cent des malades peuvent négocier des escaliers. Le taux d'infection est de 3,7 p. cent. Une étude comparative de la marche avec des personnes utilisant d'autres types de prothèses démontre la supériorité de la prothèse non contraignante lorsqu'on a pu conserver le ligament croisé postérieur, ce solide tissu fibreux qui lie le tibia et le fémur.

Pour plus d'informations, s'adresser au Dr Jean-Marie Cloutier, hôpital Saint-Luc, Montréal.

Appui du gouvernement à la radiodiffusion dans le Nord

Le gouvernement fédéral a établi un nouveau programme de financement qui aidera les organismes indiens, inuit et métis à produire des émissions de radio et de télévision à l'intention des collectivités autochtones du Grand Nord.

Administré par le Secrétariat d'État dans le cadre de son Programme d'aide aux citoyens autochtones, le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiodiffusion disposera d'un budget de \$40,3 millions pour les quatre prochaines années. Grâce à ce programme, les Inuit pourront maintenir leurs services de radiotélédiffusion déjà en place, alors que les sociétés de communications indiennes et métisses pourront offrir des services équivalents de radio et de télévision aux autochtones du Yukon, des Territoires-du-Nord-Ouest et des régions septentrionales de sept provinces.

Le nouveau programme fait partie intégrante de la Politique de radiotélédiffusion dans le Nord, formulée à la suite de vastes consultations avec un grand nombre d'organismes autochtones.

Cette politique repose sur les cinq grands principes suivants, définis par le comité chargé de l'étude de l'extension des services aux collectivités isolées (le comité Therrien):

- en tirant parti des possibilités techniques, il faudrait mettre à la portée des habitants du Nord un plus vaste choix de programmation;

- les autochtones du Nord devraient avoir la possibilité de prendre une part active aux travaux du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant à déterminer le caractère, la quantité et l'ordre de priorité des émissions diffusées dans les localités à prédominance autochtone;

- les autochtones du Nord devraient avoir un accès équitable aux systèmes de diffusion d'émissions dans le Nord, afin de préserver et d'enrichir leurs cultures et leurs langues;

- des émissions conformes aux intérêts des autochtones, comprenant des contenus créés par des autochtones, devraient être réalisées aux fins de distribution par les services de radiodiffusion du Nord, là où les autochtones constituent une proportion importante du public desservi;
- les représentants des autochtones du Nord devraient être consultés régulièrement par les organismes gouvernementaux qui établissent des politiques de radiodiffusion susceptibles d'influer sur leurs cultures.

"Grâce au développement de la radiotélédiffusion dans le Grand Nord, les autochtones pourront acquérir des connaissances essentielles en matière de technique et de gestion et pourront se servir des technologies de pointe pour préserver et enrichir leur patrimoine culturel", a déclaré le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. John Munro.



Ann Hanson et Joanassie Salamonie animent une émission de radio en inuktitut dans le studio de l'Inuit Broadcasting System, à Frobisher Bay (île Baffin). Photo d'archives